

**Communiqué de presse**

**7 octobre 2014**

# Hold-up !

**Hold-up !** Le mot est dur, d'une rare violence même, mais il reflète la réalité qu'impose l'Etat en voulant faire main basse sur les moyens financiers des Chambres d'Agriculture (CA), des Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) et des Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA).

- Après une baisse de 25 % de leur ressource fiscale entre 2012 et 2014, les Chambres de Commerce et d'Industrie vont à nouveau subir une baisse de 37 % entre 2015 et 2017,
- La réduction des recettes fiscales des Chambres d'Agriculture est de 5,35 % dès 2015,
- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat 17 subira également un écrêtement important.

Dans le même temps et ce depuis 2002, l'Etat a transféré aux Chambres de Commerce et d'Industrie, aux Chambres d'Agriculture et aux Chambres de Métiers et de l'Artisanat, sans aucune recette complémentaire, de très nombreuses compétences qui lui revenaient.

Mais comme cela ne suffit pas, l'Etat a aussi décidé de prélever des centaines de millions d'euros sur les fonds de réserve des établissements consulaires.

- 500 millions de prélèvements exceptionnels sur les Chambres de Commerce et d'Industrie au niveau national dont près de 13,5 millions rien que pour les CCI du département,
- Un prélèvement de 45 millions d'euros sur les fonds de réserve des Chambres d'Agriculture,
- Pour les Chambres de Métiers et de l'Artisanat, c'est environ 50 millions sur leur fonds de roulement.

# Une casse sociale, économique et territoriale !

**Une casse sociale** d'abord, car les établissements consulaires sont avant tout des entreprises de service dont les missions sont le conseil, l'accompagnement et le développement des entreprises, de l'artisanat, des exploitations agricoles... de leur territoire.

Ce hold-up financier aura des conséquences sur l'emploi !

- ☛ Licenciement d'une centaine de salariés des Chambres de Commerce et d'Industrie de Charente-Maritime (8 000 au niveau national),
- ☛ Réduction de 10 % des effectifs de la Chambres d'Agriculture.

**Une casse territoriale** car l'efficacité de l'action des établissements consulaires repose sur leur capacité à être au plus proche des entreprises :

- ☛ Fermeture des antennes de proximité de la CCI Rochefort-Saintonge et de la Chambre d'Agriculture, alors que l'organisation actuelle du réseau des Chambres d'Agriculture a été récemment plébiscitée à 89 % par des agriculteurs dans un sondage réalisé par le Ministère de l'Agriculture.

**Une casse économique** car le prélèvement arbitraire sur le fonds de réserve condamne vos CCI à :

- ☛ arrêter les activités de formation au CFA commerce de Saintes (plus de 600 apprentis), à l'IEQT et à l'ISAAP (60 étudiants en alternance) et ses stages de formation continue,
- ☛ fermer l'aéroport de La Rochelle (plus de 215 000 passagers en 2013),
- ☛ diminuer, voire supprimer, l'accueil des créateurs d'entreprise, les actions de soutien au développement des entreprises (innovation, international...),
- ☛ arrêter le développement de Sup de Co La Rochelle (3 000 étudiants à la rentrée 2014) et du Cipecoma (6 000 stagiaires en 2014).

Contact : **Thierry Praud**, directeur de la communication CCI La Rochelle, Tél. 05 46 00 53 80 ou 06 80 74 85 83, [t.praud@larochelle.cci.fr](mailto:t.praud@larochelle.cci.fr)